

Il n'y aura pas de poulailler géant à Langoëlan

● Ils ont lutté contre ce projet de construction de poulailler géant sur plus de 4 000 m² pendant plus de deux ans, à coups de manifestations et de grandes mobilisations. La dernière en date, le samedi 20 novembre, avait d'ailleurs réuni 200 personnes dans une commune de Langoëlan (56) qui compte 400 habitants. Depuis vendredi, ces opposants à la ferme-usine de Langoëlan crient victoire.

« L'insuffisance de l'étude d'impact »

« Prenant le contre-pied du rapporteur public qui avait préconisé un rejet du recours, le juge a, au contraire, entendu les arguments contestant le projet de ferme-usine », explique le collectif Bretagne contre

les fermes-usines. « Le constat d'huissier reconnaissant la présence de l'escargot de Quimper dans les bois et talus promis au débroussaillage préventif de l'incendie a été le grain de sable de ce dossier », détaillent, dans leur communiqué de presse, les membres du collectif, indiquant que le juge a, notamment, « retenu l'insuffisance de l'étude d'impact qui ne produit aucune donnée sur les effets des émissions d'ammoniac sur les populations et les milieux environnants ».

Interrogée, Romane, membre du collectif, se dit particulièrement « heureuse. C'est une grande joie et ça va faire jurisprudence, même si, bien sûr, la lutte continue ! »